Docusign Envelope ID: 3EC6956F-114B-41E1-8FD8-D2B53E3D9183

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260109-DCM_2026_004-DE

DST
Référence : GMA/GLM/MM 2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N°2026-004

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Remplacement d'un groupe de broyage Rousseau pour un montant total devis 12 600 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le budget communal,

Considérant la nécessité de remplacer le groupe de broyage Rousseau,

Vu le devis présenté par l'entreprise SARL CANE-GINESTET, 260 allée des Platanes, 82800 NEGREPELISSE pour un montant total de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC,

DECIDE

Article 1: D'accepter le devis présenté par l'entreprise SARL CANE-GINESTET pour le remplacement du groupe de broyage Rousseau, pour un montant total de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC.

Article 2: Le devis sera signé par l'Adjoint délégué.

Article 3: En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 9 janvier 2026

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

DocuSigned by:

Gérard MARCALBERT
2F7B0D5428E548D...

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr